

**DEPARTEMENT**

Dordogne

**ARRONDISSEMENT**

Sarlat

**CANTON**

St Cyprien

**COMMUNE DE DOMME****PROCES-VERBAL****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****NOMBRE***de conseillers**En exercice :15**De présents :15**De votants :15*

L'an deux mil vingt, le 23 à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Domme étant réuni en séance salle de la Rode à Domme, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs ARMAGNAT – BONY – CAMINADE – CASSAGNOLE – CHAULE – COUSIN – DUFOUR – GERMAIN – HUSSON – LAMBERT – LARIVIERE – PELLETIER – RAKOWSKI – SCHERER – TROUBADY.

**Etaient absents :** pas d'absents.

**Le Secrétariat de séance était assuré par :** M. Alain GERMAIN.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 18/05/2020.

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage à la porte de la mairie le : 29/05/2020.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 28/05/2020.

**Election du Maire**

Conformément aux dispositions du III de l'article 19 de la loi du n° 2020-290 du 23 mars 2020, l'an deux mille vingt, le 23 mai à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Domme proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations électorales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la Rode, conformément à l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, après information préalable de M. Le Sous-Préfet de Sarlat, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Armagnat Patrick  
 Bony Bernard  
 Caminade Hervé  
 Cassagnole Jean-Claude  
 Chaule Marilyne  
 Cousin Francis  
 Dufour Amandine  
 Germain Alain  
 Husson Sylvie  
 Lambert Bernard  
 Larivière Laurence  
 Pelletier Patrick  
 Rakowski Jean-Jacques  
 Scherer Stéphane  
 Troubaday Eliane







Le Maire invite le conseil à procéder à l'élection du 4<sup>ème</sup> Adjoint conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire fait appel à candidature. Mme Eliane Troubady s'est déclarée candidate.

Le Maire fait procéder au vote. Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis au Maire son bulletin de vote sous pli fermé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15.  
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral : 0.  
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 15.  
Majorité absolue : 8.

A obtenu :

- Mme Eliane Troubady                      voix : 15.

Mme Eliane Troubady ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4<sup>ème</sup> Adjoint et a été immédiatement installé.

**Présentation de la Charte  
De l'élu local -  
Communication  
De cette charte et des  
Conditions d'exercice des  
Mandats locaux**

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le maire doit remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

Le maire donne lecture de la Charte de l'Elu Local, la remet aux nouveaux conseillers municipaux ainsi que le chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de cette présentation et de la remise des documents précités.

**Désignation des délégués  
Siégeant à la Communauté  
De Communes de  
Domme-Villefranche**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Domme fait partie de la Communauté de Communes de Domme-Villefranche. Il rappelle que conformément à l'article L. 273-11 du code électoral, les conseillers communautaires des communes de moins de 1 000 habitants sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élus le maire et les adjoints.

Ainsi, sont appelés à siéger au conseil communautaire de la Communauté de Communes de Domme-Villefranche les élus suivants :

M. Jean-Claude Cassagnole.  
M. Alain Germain.  
Mme Sylvie Husson.

A l'unanimité, le Conseil Municipal en prend acte.

**Election des délégués  
Aux syndicats  
Intercommunaux et  
Organismes de  
De regroupement**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Domme fait partie des syndicats intercommunaux et associations ci-après :

SIVOM de Domme-Cénac - Syndicat Départemental d'Energie (SDE 24) - Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Périgord Noir - Syndicat de l'Aérodrome de Sarlat-Domme - SICTOM du Périgord Noir - Association des plus beaux villages de France - Association des Bastides du Périgord - Syndicat Mixte AGEDI. – Office de la Culture de Domme – Association MOLERIAE – Centre National d'Action Sociale - Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement et la Protection de la Rivière Dordogne - Syndicat Mixte des Bassins Versants Céou Germaine.

A la suite des dernières élections, il appartient au nouveau Conseil Municipal de désigner les délégués titulaires et suppléants chargés de représenter la commune de Domme.

Le Maire invite le Conseil Municipal à élire les délégués.

Après avoir voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité élit les délégués comme suit :

**SIVOM de Domme-Cénac :**

Titulaires : Alain Germain – Patrick Pelletier.  
Suppléants : Francis Cousin – Hervé Caminade.

**Syndicat Intercommunal d'Energies de Domme :**

Titulaires : Francis Cousin – Patrick Pelletier.  
Suppléants : Bernard Bony – Patrick Armagnat.

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Périgord Noir :**

Titulaire : Francis Cousin.  
Suppléant : Jean-Jacques Rakowski.

**Syndicat Mixte pour l'aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Sarlat-Domme :**

Titulaires : Alain Germain – Francis Cousin.  
Suppléants : Jean-Claude Cassagnole – Bernard Bony.

**SICTOM du Périgord Noir :**

Titulaires : Francis Cousin – Patrick Armagnat.  
Suppléants : Jean Jacques Rakowski – Patrick Pelletier.

**Association des Plus Beaux Villages de France :**

Titulaire : Jean-Claude Cassagnole.  
Suppléant : Sylvie Husson.

**Association des Bastides du Périgord :**

Titulaires : Marilynne Chaule – Sylvie Husson.

**Office de la Culture de Domme :**

Titulaire : Laurence Larivière.

Suppléant : Eliane Troubady.

**Syndicat Mixte AGEDI :**

Titulaire : Patrick Armagnat.

**Centre National d'Action Sociale (CNAS) :**

Titulaire : Eliane Troubady.

Suppléant : Marilyne Chaule.

**Association MOLERIAE :**

Titulaire : Francis Cousin.

**Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement et la Protection de la Rivière Dordogne :**

Titulaire : Alain Germain.

Suppléant : Jean-Jacques Rakowski.

**Syndicat Mixte des Bassins Versants Céou Germaine :**

Titulaire : Alain Germain.

Suppléant : Jean-Jacques Rakowski.

**Election des membres  
Des commissions  
municipales**

Vu l'article L 2121-22 et l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal ayant délibéré, décide de mettre en place les Commission Municipales suivantes et adopte à l'unanimité leur composition comme suit.

Le Maire est Président de droit de toutes les commissions ci-dessous.

Commission Voirie – Bâtiments communaux – Gestion des équipes techniques - bornage : Alain Germain- Hervé Caminade – Stéphane Scherer – Patrick Armagnat – Patrick Pelletier – Jean-Jacques Rakowski – Francis Cousin.

Commission Sécurité – Prévention – Circulation - Signalisation : Bernard Lambert – Bernard Bony – Stéphane Scherer – Hervé Caminade – Jean-Jacques Rakowski.

Commission Ecoles – Activités et personnel périscolaires – restauration scolaire : Eliane Troubady – Sylvie Husson – Amandine Dufour – Marilyne Chaule – Laurence Larivière.

Commission Finance - Tourisme – Economie - Agriculture : Sylvie Husson – Alain Germain – Laurence Larivière – Hervé Caminade – Marilyne Chaule.

Commission Solidarité - Milieu associatif - Aires de jeux – Sport – Gestion des salles communales – Fêtes et cérémonies : Eliane Troubady – Francis Cousin – Bernard Lambert – Stéphane Scherer – Marilyne Chaule – Laurence Larivière – Bernard Bony.

Commission Communication : Bernard Lambert – Sylvie Husson – Amandine Dufour – Laurence Larivière – Hervé Caminade – Eliane Troubady – Maryline Chaule.

Commission Embellissement et fleurissement : Francis Cousin – Eliane Troubady – Marilyne Chaule – Laurence Larivière – Bernard Bony.

Commission Eau potable – Assainissement – Ordures Ménagères – Réseaux divers : Francis Cousin – Hervé Caminade – Bernard Bony.

Commission Relation avec les commerçants – Marché : Bernard Lambert – Bernard Bony – Sylvie Husson.

Commission Cimetière et Affaires Funéraires : Bernard Lambert – Francis Cousin – Hervé Caminade – Patrick Armagnat.

Commission Urbanisme - PLU – PLUi - ZPPAUP - AVAP : Alain Germain – Hervé Caminade – Patrick Armagnat – Jean-Jacques Rakowski – Francis Cousin – Laurence Larivière.

Commission Patrimoine et Culture : Sylvie Husson – Laurence Larivière – Marilyne Chaule – Bernard Lambert – Patrick Pelletier – Amandine Dufour.

Commission Adressage : Alain Germain – Francis Cousin – Eliane Troubady – Marilyne Chaule – Stéphane Scherer.

## Communication

### Stationnement dans Domme

Le Maire indique que la vente des badges de stationnement pour les résidents et des cartes de stationnement pour les hébergeurs touristiques va être réactivée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Un Agent de Surveillance de la Voie Publique a été recruté pour contrôler le paiement des horodateurs et le respect des dispositions relatives aux parkings réservés aux résidents intra-muros. La saison touristique 2020 étant compromise en raison de l'épidémie de COVID-19, le recrutement d'un 2<sup>ème</sup> ASVP ne s'avère plus nécessaire et le Conseil Municipal sera appelé à délibérer pour régulariser cette situation lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra salle de la Rode à 18h30, le 28 mai 2020. Les parkings resteront gratuits jusqu'au 30 juin 2020 inclus. Concernant le stationnement des camping-cars, le Maire reste en attente d'informations officielles pour savoir quand et dans quelles conditions ils pourront être à nouveau accueillis.

### Occupation du domaine public à titre commercial

Le Maire indique qu'il attend la date du 02 juin 2020 pour savoir comment va évoluer la situation des commerces de Domme et notamment celle des bars et des restaurants pour prendre une décision quant à la tarification de l'occupation du domaine public.



Dans l'attente, pour les commerces qui ont pu rouvrir, il a demandé à l'ASVP de contrôler qu'ils ne dépassent pas la surface d'occupation autorisée.

#### Petits Train Routiers

Le Maire rappelle que le renouvellement de la convention pour l'exploitation, pour la saison touristique 2020, d'un petit train routier par la SARL Le Petit Train Dommois, avait été adopté par le précédent Conseil Municipal lors de sa séance du 02 mars 2020. Il sera proposé à l'actuel Conseil Municipal de renouveler celle de l'Association des Sites Touristiques de Domme (ASTD) à l'occasion de la prochaine réunion.

#### Opérations en cours

Le Maire évoque les opérations communales en cours.

Modernisation des grottes de Domme : il sera procédé à des enregistrements de vibrations après explosion de mini-charges, mardi 26 mai 2020.

Création d'une gendarmerie : une consultation pour recruter un maître d'œuvre sera prochainement engagée.

Des demandes d'emprunts auprès d'établissements bancaires ont été sollicitées pour financer les deux opérations précitées.

Réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie et de l'agence postale communale : la réception des travaux se déroulera le 26 mai 2020 en début d'après-midi. Roger Armagnac, Maire-Adjoint sortant, y assistera.

Création d'un atelier technique communal : après plusieurs semaines d'interruption les travaux vont redémarrer et devraient être terminés fin-juin 2020.

#### Route Départementale n° 50 et Voie Communale de Combe-Grenal

Ces routes ont fait l'objet de travaux d'abattage d'arbres. La RD n° 50 est toujours fermée car des rochers continuent de tomber. Elle ne devrait pas être réouverte par le Département avant fin-juin 2020.

Le Maire conclut cette réunion par un petit discours dans lequel il rappelle les réalisations de la précédente Municipalité et rend hommage à celle-ci.

Fait à Domme, le 25 mai 2020.